

## Approche d'une explication de la Doctrine de la Réparation.

Le principe d'une Réparation expose au plan de la Dogmatique une définition hésitante, alors qu'elle s'inscrit au niveau de la Révélation comme fondamentale.

La Réparation trouve son sens dans le fondement de la responsabilité de l'homme suite à la Chute originelle à retrouver la mission qui lui était préalablement confiée : garder et cultiver le jardin d'Eden (Gen.3,15). Par le refus de la vie intemporelle que Dieu proposait à Adam, la Nature fut entraînée dans la Chute, elle qui aspire à la rédemption comme le souligne Paul (Rom. VIII, 20- 22). Notre Seigneur à Gethsémani prie pour les disciples mais ne prie pas pour le monde (Jean XVII, 9) en ce qu'il revient à l'homme disposant, à la suite de La Résurrection du Christ ayant vaincu la mort conséquence du péché (Rom.V,12), de ne point être dépendant de la Chute mais d'être associé à la Rédemption du monde (Jean XVII, 18).

La Chute fut universelle mais la restauration de la Création le sera aussi. L'homme est appelé à agir pour la Création selon le dessein Divin et originel et cela lui est permis depuis la résurrection du Christ. Les éléments de la création qui pourraient ne pas avoir acquis par «leurs propres forces» la Rédemption, en bénéficieront de par l'Amour qui est la Communion des Saints : Ce dernier aspect hanta les Pères et c'est peut-être Saint Isaac le Syrien qui résuma de façon la plus concise cette rédemption liée au rachat universel en son 81<sup>e</sup> Discours Spirituel, lorsque nul ne connaît le jour et l'heure, puisque dépendant aussi de l'action de l'homme (2<sup>e</sup> Pierre, III, 12).

François d'Assise lorsqu'il fut appelé à réparer l'Eglise, qui est le champ de la Création, comprit alors qu'il s'agissait de réparer l'église du lieu où il se trouvait, alors qu'il importait d'agir pour l'Eglise universelle. L'Apôtre ne nous engage-t-il pas à porter les fardeaux les uns des autres (Gal.VI,2), et si Thomas d'Aquin conclut au fait que la contrition d'un pénitent ne libère pas un autre de sa faute (Sup. Q.13, concl.), toutefois, la Doctrine Catholique nous enseigne que l'on peut réparer pour d'autres, cette acceptation qui est recommandée pour les morts, semble avoir rencontré peu de sympathie pour les vivants. La doctrine de la satisfaction développée par Saint Anselme (SC N° 91), n'est pas étrangère à la pensée des Pères Orientaux, selon le R.P. A. Turincev (Contacts N° 54).

Nous entrons dans le Mystère des Grâces surrogatoires rappelées par la Bulle de Clément VI *Unigenitus Dei Filius*. Le principe de la transmission des mérites fut de nature à gêner et les Pères et les théologiens : l'explication trouve sans doute sa source dans le fait qu'il est acquis que Le Christ sauva l'Homme, mais cela ne signifie pas qu'Il sauva par avance toute la création, les commentaires de Col. I, 24 font défaut, la Rédemption accomplie n'est pas incomplète face au dessein de Dieu. Il revient à l'Homme, retrouvant sa condition originelle, d'accomplir la mission qui lui était dévolue, lui qui seul est responsable d'avoir entraîné la Nature dans la Chute (Rom.V,12), ce monde dont le Christ ne conteste pas qu'il soit sous la dépendance de son Prince tant que la Rédemption n'est pas accomplie (Mat. IV, 8-11), il revient à l'Homme depuis la Résurrection d'agir, et la Réparation, avec les Sacrements sont les moyens permettant de hâter la venue du Jour de Dieu où selon l'expression d'Origène si la volonté de Dieu est faite sur la terre comme elle est faite au ciel, nous serons tous ciel (Expl. Pater, XXVI, 6).

Jean-Pierre BONNEROT

Publié dans la revue *Virgo Fidelis* N° 197, juillet 2003